

Barème des honoraires de transaction 2025

Prix de vente	% Honoraires TTC (Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat)
Jusqu'à 100 000 €	8% TTC* maximum
De 200 000 à 599 999 €	6% TTC* maximum
Au-dessus de 600 000 €	5% TTC* maximum

TTC : Toutes Taxes Comprises. Les honoraires comprennent les prestations de commercialisation, de visite, de négociation et de constitution du dossier global de vente jusqu'à la signature de l'acte final.

Barème des honoraires 2025 pour les baux d'habitation vide ou meublé soumis à la loi du 06 juillet 1989

Usage d'habitation Résidence Principale du locataire personne physique, Zone ZTT	Visite, constitution du dossier, rédaction d'actes 12 € TTC / m2 (à la charge du locataire, loi ALUR)
État des lieux, Zone ZTT	3 € TTC / m2 (à la charge du locataire, loi ALUR) 3 € TTC / m2 (à la charge du propriétaire, loi ALUR)
A la charge du propriétaire	1 mois de loyer Charges Comprises
Usage d'habitation Résidence Secondaire ou locataire personne morale	1 mois de loyer Charges Comprises 1 mois de loyers Charges Comprises

Barème des honoraires 2025 pour les Commerces et les Bureaux

Commerces et bureaux	% honoraires HT sur le prix de vente (Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat)
Prix de cession	10% HT (+ TVA applicable de 20%)
Bail à usage commercial ou professionnel	15% HT du loyer annuel Hors Charges (à la charge du preneur)
A la charge du bailleur	1 mois de loyers Hors Charges